



## Résumé des principales décisions du plenum du Conseil général du 19 juin 2018

### **1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 27 mars 2018**

Le procès-verbal du 27 mars 2018 est accepté par 46 oui, 0 non et 0 abstention

### **2. Examen et approbation des comptes et crédits supplémentaires 2017 de la Municipalité de Sion**

L'entrée en matière est acceptée par 49 oui, 0 non et 0 abstention.

Les charges financières s'élèvent à Fr. 205,58 mios et les amortissements comptables à Fr. 23,33 mios. Le total des charges de fonctionnement se chiffre ainsi à Fr. 28,91 mios, celui des revenus à Fr. 231,49 mios. Le total des dépenses d'investissements se monte à Fr. 34,00 mios, celui des recettes d'investissements à Fr. 5,60 mios. Les investissements nets s'élèvent donc à Fr. 28,40 mios. La marge d'autofinancement, qui s'élève à Fr. 25,91 mios, permet de financer 91,2 % des investissements. L'insuffisance de financement est donc de Fr. 2,49 mios. L'endettement net cumulé s'élève à Fr. 73,07 mios, ce qui correspond à Fr. 2'149.- par habitant. La fortune brute de la Ville de Sion se monte à Fr. 162,82 mios au 31 décembre 2017.

Les comptes et crédits supplémentaires 2017 sont acceptés par 49 oui, 0 non et 0 abstention

### **3. Crédits supplémentaires n°2018/01 à 04 : rapports de la commission de gestion**

Les crédits 2018 nos 01 à 04 sont des crédits liés. Il n'y a donc pas eu de vote à la commission de gestion concernant ces objets.

### **4. Examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant « la vente des parcelles communales n°2318, 13'653 et 13'677 (ancienne voirie) à la CAPAV, Fondation Caisse de retraite paritaire de l'artisanat et du bâtiment du Canton du Valais.**

L'entrée en matière est acceptée par 49 oui, 0 non et 0 abstention.

Le Conseil général accepte la vente des parcelles communales situées à l'emplacement de l'ancienne voirie à la CAPAV pour un montant de 12,7 mios par 49 oui, 0 non et 0 abstention.

### **5. Informations de la Municipalité**

- Un bilan de mi législature sera présenté en fin d'année, au plus tard au début 2019.
- Cour de Gare : les gabarits ont été posés. L'autorisation de construire est espérée pour fin 2018. Le chantier devrait débuter en 2020.
- La charte d'égalité salariale a été signée.
- Liaison plaine-montagne : la demande de concession sera déposée à Berne en automne.
- Le plan de zones de l'ancienne commune des Agettes sera mis à l'enquête par le canton qui traitera également les oppositions.
- 21'539,80 ont été dépensés pour la candidature des JO 2026.

La vice-présidente du Conseil général : C. Bourban Carthoblaz